

**ARRÊTÉ DE NOMINATION D'UN CADRE BÉNÉVOLE
N°AR-NO-20241010-01-OREMIS**

Le Président de l'association

Vu les statuts de l'association ;

Vu le règlement intérieur de l'association ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration ;

Vu le règlement intérieur du conseil exécutif ;

Vu la candidature en date présentée par M. Vincent GATIEN exprimant sa volonté de rejoindre notre association ;

Considérant l'entretien avec le conseil d'administration en date du 10/10/2024

Considérant que l'intéressé a satisfait aux conditions de recrutement ;

ARRÊTE

Article 1 : M. Vincent GATIEN, est nommé cadre exécutif, directeur exécutif des services d'infrastructure de l'association OREMIS à compter du 11/10/2024 pour une durée de 1 an.

Article 2 : M. Vincent GATIEN est approuvé comme membre du conseil exécutif avec droit de vote à compter du 11/10/2024 pour une durée de 1 an.

Article 3 : Madame la cheffe de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée au :

- Service informatique pour exécution.
- Conseil exécutif pour information.
- Conseil d'administration pour information.

Le 10/10/2024 à ISTRES
le Président.
M. Lucas VOLET



Le président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le conseil d'administration dans un délai d'un mois à compter de la présente notification.